



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opca des professions libérales). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années 2013, 2014 et 2015 au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.



TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION MOYEN

Près d'un salarié sur deux est parti au moins une fois en formation sur les trois années 2013-2014-2015. Ce taux est légèrement inférieur à la moyenne du secteur.

La moitié des entreprises a envoyé au moins un salarié en formation.

Le plan de formation est le principal dispositif mobilisé.

La professionnalisation, est modérément utilisée.

Nombre d'entreprises cotisantes à Actalians et de salariés en 2015



			Ompl
Nombre d'entreprises	11 567	14 177	111 192
Effectif (ETP)	37 433	53 362	399 674

Deux indicateurs sont mesurés :

– le taux d'accès à la formation, rapport entre les salariés ayant suivi une formation au cours des trois dernières années et le nombre total de salariés présents dans les entreprises de la branche (moyenne des trois ans sans double compte) ;

– le taux d'entreprises formatrices, rapport entre les entreprises ayant au moins connu un départ en formation au cours des trois dernières années et l'ensemble des entreprises de la branche (moyenne des trois ans sans double compte).

Taux d'accès à la formation

	Taux d'accès des salariés à la formation			Taux d'entreprises formatrices		
	Ppro	Cpro	Plan	Ppro	Cpro	Plan
	3 %	2 %	48 %	8 %	6 %	50 %
	3 %	3 %	51 %	7 %	8 %	65 %
Ompl	2 %	3 %	43 %	5 %	7 %	44 %

Ppro : période de professionnalisation

Cpro : contrat de professionnalisation



Secteur juridique

Branche professionnelle



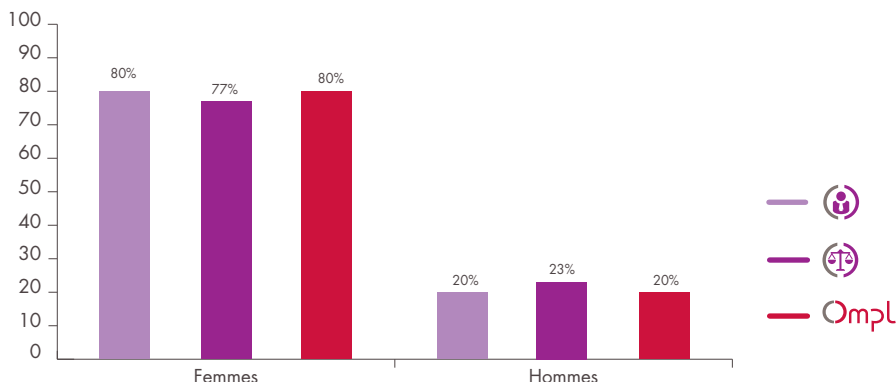
Cabinets d'avocats



ÉGAL ACCÈS À LA FORMATION SELON LE GENRE

Au regard de leur poids respectif dans la population totale, les femmes et les hommes accèdent autant à la formation professionnelle continue sur l'ensemble des dispositifs.

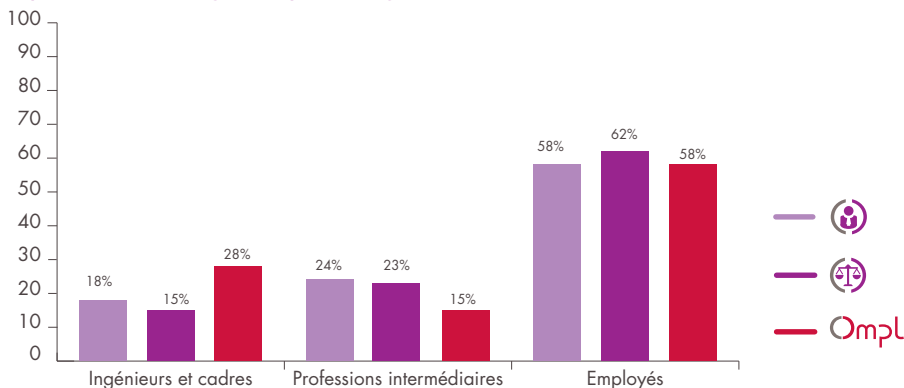
Répartition des stagiaires par genre



ACCÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Les professions intermédiaires sont surreprésentées parmi les stagiaires (7 % des salariés et 24 % des formés). En revanche, les autres catégories sociales bénéficient d'un moindre accès à la formation professionnelle.

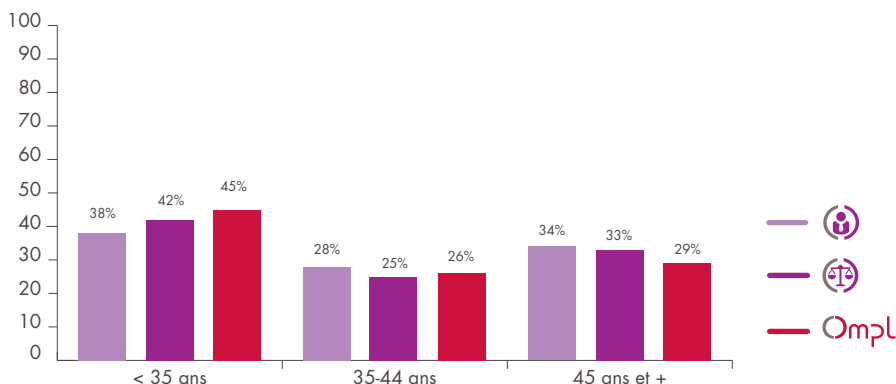
Répartition des stagiaires par catégorie sociale



ACCÈS ÉQUILIBRÉ SELON LA TRANCHE D'ÂGE

L'âge n'est pas un critère discriminant pour l'accès à la formation. Toutes les tranches d'âges sont représentées parmi les stagiaires. Le taux de salariés formés est particulièrement élevé parmi les salariés de plus de 44 ans.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge

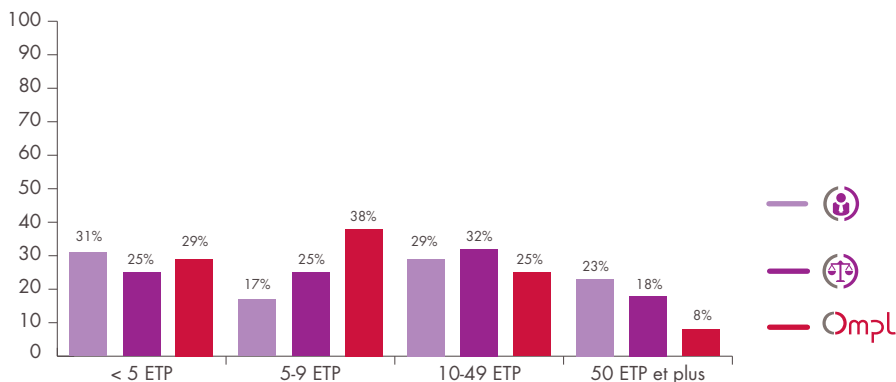




ACCÈS INÉGAL À LA FORMATION SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

Les salariés des TPE (moins de 9 salariés) sont légèrement sous-représentés parmi les stagiaires : 48 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient plus de 97 % des salariés de la branche. En revanche, les entreprises de plus de 10 salariés regroupent 52 % des stagiaires contre 3 % des salariés.

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP



ACCÈS INÉGAL SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

Les salariés à temps complet se forment proportionnellement un peu plus que ceux à temps partiel : ils représentent 86 % des stagiaires contre 74 % des salariés.

Répartition des stagiaires par durée du temps de travail

